



Démarches pour un test de paternité

Par **sylvie2602_old**, le 13/11/2007 à 19:12

bonjour,

je suis séparée de mon ex conjoint depuis 2 ans. Celui ci venait chez moi régulièrement, nous avons eu des relations intimes régulièrement. Je suis tombée enceinte de lui. Il voulait que je me fasse avorté ce que j'ai refusé. J'ai décidé de garder l'enfant. Suite à ma décision, il m'a dit vouloir faire le test de paternité. Ce que j'ai accepté à la seule condition que cela soit fait dans les normes (par un tribunal). Hors aujourd'hui l'enfant est né. Et le papa ne donne aucuns signes de vie. Donc, je suis décidée à faire les démarches à sa place pour le test. Je souhaiterais savoir quels sont les démarches à effectuer? A quel âge de l'enfant le test est effectué? Et comment?

je souhaiterais savoir aussi si je peux demander que le père n'est aucune autorité parentale sur l'enfant. et surtout au niveau de certains membres de sa famille ou je ne souhaite pas de contact avec mon fils notamment sa soeur et sa mere.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.